

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par Mr. Ahmed KHLIF.

#### BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION		NOTE	31/12/2015 Montants en Dinars	31/12/2014 Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>919 862,697</b>	<b>965 574,218</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		310 038,169	388 398,994
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		105 330,000	111 564,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		452 856,045	408 963,424
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51 638,483	56 647,800
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>588 394,768</b>	<b>341 348,262</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		588 321,033	341 151,845
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		73,735	196,417
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>623,152</b>	<b>1 060,604</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		623,152	1 060,604
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 508 880,617</b>	<b>1 307 983,084</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>631,711</b>	<b>546,008</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>10 105,544</b>	<b>8 148,533</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>10 737,255</b>	<b>8 694,541</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 498 143,362</b>	<b>1 299 288,543</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>1 459 741,965</b>	<b>1 266 674,869</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>38 401,397</b>	<b>32 613,674</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		13,362	10,194
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		40 320,545	30 144,749
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 932,510	2 458,731
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 498 143,362</b>	<b>1 299 288,543</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 508 880,617</b>	<b>1 307 983,084</b>

**ETATS DE RESULTAT COMPARES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>36 759,223</b>	<b>41 045,839</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		13 344,100	15 890,130
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		5 696,400	6 769,200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		17 160,963	18 386,509
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		557,760	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>24 480,213</b>	<b>9 573,731</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		24 480,213	9 573,731
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>61 239,436</b>	<b>50 619,570</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-7 906,126</b>	<b>-5 846,667</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>53 333,310</b>	<b>44 772,903</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-13 012,765</b>	<b>-14 628,154</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>40 320,545</b>	<b>30 144,749</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 932,510</b>	<b>2 458,731</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>38 388,035</b>	<b>32 603,480</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 932,510	-2 458,731
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-44 644,026	46 940,349
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES		12 527,771	13 551,719
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 241,983	-767,831
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>6 962,307</b>	<b>89 868,986</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2015**

DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.</b>	<b>6 962,307</b>	<b>89 868,986</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	40 320,545	30 144,749
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-44 644,026	46 940,349
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	12 527,771	13 551,719
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 241,983	-767,831
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-44 666,674</b>	<b>-32 090,058</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>236 559,186</b>	<b>91 447,665</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>820 612,930</b>	<b>146 316,955</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	719 500,000	132 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	78 597,079	10 888,360
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	19 649,544	1,174
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	2 866,307	2 927,421
	<b>RACHATS</b>	<b>-584 053,744</b>	<b>-54 869,290</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-514 200,000	-51 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-57 471,745	-2 974,268
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-7 583,182	-426,332
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-4 798,817	-468,690
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>198 854,819</b>	<b>149 226,593</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 299 288,543	1 150 061,950
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1 498 143,362	1 299 288,543
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11 504	10 689
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	13 557	11 504
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	112,942	107,593
B-	FIN DE L'EXERCICE	110,506	112,942
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,35%</b>	<b>7,79%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

---

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

##### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>305 060,621</b>	<b>310 038,169</b>	<b>20,70%</b>
ADWYA	2 300	16 074,128	14 540,600	0,97%
ATB	548	2 271,510	2 299,956	0,15%
ATL	3 000	8 104,000	8 475,000	0,57%
ATTIJARI BANK	2 180	46 122,708	52 383,220	3,50%
CARTHAGE CEMENT	13 200	29 544,245	17 595,600	1,17%
DELICE HOLDING	154	2 032,800	2 043,118	0,14%
CITY CARS	1 600	18 232,161	21 284,800	1,42%
ENNAKL	1 300	13 149,200	15 194,400	1,01%
EURO-CYCLES	700	10 336,666	23 895,900	1,59%
MONOPRIX	2 835	43 923,345	39 704,175	2,65%
MPBS	500	3 198,039	2 547,000	0,17%
ONE TECH HOLDING	1 100	7 960,229	7 689,000	0,51%
PGH	1 000	5 489,117	4 880,000	0,33%
SERVICOM	900	13 029,709	5 524,200	0,37%
SFBT	2 400	32 664,934	53 640,000	3,58%
SIMPAR	500	23 276,000	16 564,000	1,11%
SOTUVER	2 000	10 501,056	5 788,000	0,39%
TPR	4 400	16 823,274	13 741,200	0,92%
MAGASIN GENERAL	50	1 154,500	1 144,000	0,08%
DA ADWYA (1/12)	2 300	1 173,000	1 104,000	0,07%
<b>AC1- B. Obligations de sociétés</b>		<b>102 000,000</b>	<b>105 330,000</b>	<b>7,03%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	102 000,000	105 330,000	7,03%
<b>AC1- C. Emprunts d'Etat</b>		<b>442 179,200</b>	<b>452 856,045</b>	<b>30,22%</b>
BTA 5.25-03/2016	259	255 941,200	264 762,812	17,67%
BTA 5.25-10/2018	190	186 238,000	188 093,233	12,55%
<b>AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)</b>		<b>51 174,224</b>	<b>51 638,483</b>	<b>3,45%</b>
SICAV TRESOR	503	51 174,224	51 638,483	3,45%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>900 414,045</b>	<b>919 862,697</b>	<b>61,40%</b>

## Les mouvements du portefeuille titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>901,802.061</b>	<b>13,686.324</b>	<b>50,085.833</b>	<b>965,574.218</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et valeurs assimilées	236,949.440			236,949.440	
Emprunts d'Etat (BTA)	186,238.000			186,238.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	303,874.107			303,874.107	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des actions et valeurs assimilées	-270,876.280			-270,876.280	11,525.690
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-308,673.383			-308,673.383	1,154.632
Remboursement / Emprunts de sociétés	-6,000.000			-6,000.000	
Remboursement / Emprunts D'Etat (BTA)	-142,899.900			-142,899.900	100.100
<b>* Variation des plus ou moins valeurs latentes sur titres</b>					
			-44,644.026	-44,644.026	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		320.521		320.521	
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>900,414.045</b>	<b>14,006.845</b>	<b>5,441.807</b>	<b>919,862.697</b>	<b>12,780.422</b>

### PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **36 759,223 Dinars** au 31/12/2015, contre **41 045,839 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
<b>Revenus des actions</b>	<b>13 344,100</b>	<b>15 890,130</b>
• Dividendes	13 344,100	15 890,130
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>5 696,400</b>	<b>6 769,200</b>
• Intérêts courus	3 330,000	3 564,000
• Intérêts échus	2 366,400	3 205,200
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>17 160,963</b>	<b>18 386,509</b>
• Intérêts courus	10 653,941	10 122,324
• Intérêts échus	6 507,022	8 264,185
<b>Revenus des autres valeurs (OPCVM)</b>	<b>557,760</b>	<b>0,000</b>
• Dividendes	557,760	0,000
<b>Total</b>	<b>36 759,223</b>	<b>41 045,839</b>

## **AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **588 321,033 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% Actif net</b>
BTC 52S-16/02/2016	200	190 515,806	197 083,392	13,16%
BTC 52S-06/09/2016	149	141 670,818	143 534,226	9,58%
BTC 52S-08/11/2016	259	245 958,073	247 703,415	16,53%
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>578 144,697</b>	<b>588 321,033</b>	<b>39,27%</b>

### **AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **73,735 Dinars** représentant les avoirs en banque.

## **PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015 à **24 480,213 Dinars**, contre **9 573,731 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des Bons du Trésor</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
• Intérêts courus	10 176,336	2 037,301
• Intérêts échus	14 303,877	7 536,430
<b>Total</b>	<b>24 480,213</b>	<b>9 573,731</b>

## **AC3 Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **623,152 Dinars** contre **1 060,604 Dinars** au 31/12/2014, représentant la Retenue à la Source sur les Bons du Trésor Assimilables et des sommes à l'encaissement et se détaillant comme suit :

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	617,426	1 060,604
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	5,726	0,000
<b>Total</b>	<b>623,152</b>	<b>1 060,604</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **10 737,255 Dinars**, contre **8 694,541 Dinars** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	631,711	546,008
PA2	Autres créditeurs divers	10 105,544	8 148,533
<b>Total</b>		<b>10 737,255</b>	<b>8 694,541</b>

**PA1** : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **631,711 Dinars** contre **546,008 Dinars** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Gestionnaire	379,025	327,604
Dépositaire	126,343	109,207
Distributeurs	126,343	109,197
<b>Total</b>	<b>631,711</b>	<b>546,008</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **10 105,544 Dinars** contre **8 148,533 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Etat, impôts et taxes	99,466	77,977
Redevance CMF	126,340	109,194
Provision pour charges à payer	8 119,961	7 961,362
Dividendes à payer des exercices antérieurs	95,565	0,000
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	1 664,212	0,000
<b>Total</b>	<b>10 105,544</b>	<b>8 148,533</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à **7 906,126 Dinars**, contre **5 846,667 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2015 Au31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	4 743,658	3 507,981
Rémunération du dépositaire	1 581,234	1 216,193
Rémunération des distributeurs	1 581,234	1 122,493
<b>Total</b>	<b>7 906,126</b>	<b>5 846,667</b>

### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **13 012,765 Dinars** contre **14 628,154 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2015 Au31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au31/12/2014</b>
Redevance CMF	1 581,179	1 169,292
Impôts et Taxes	122,280	101,042
Rémunération CAC	4 480,000	4 480,000
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	829,306	2 877,820
<b>Total</b>	<b>13 012,765</b>	<b>14 628,154</b>

### **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
· Montant	: 1 150 400,000 Dinars	: 1 068 900,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 11 504	: 10 689
· Nombre d'actionnaires	: 40	: 38
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 719 500,000 Dinars	: 132 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 7 195	: 1 325
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 514 200,000 Dinars	: 51 000,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 5 142	: 510
<b>Capital</b>	<b>: 1 459 741,965 Dinars</b>	<b>: 1 266 674,869 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 1 355 700,000 Dinars	: 1 150 400,000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: 104 041,965 Dinars	: 116 274,869 Dinars
· Nombre de titres	: 13 557	: 11 504
· Nombre d'actionnaires	: 35	: 40

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **104 041,965 Dinars** au 31/12/2015 contre **116 274,869 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>116 274,869</b>	<b>48 636,540</b>
<b>1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>- 33 358,238</b>	<b>59 724,237</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 44 644,026	46 940,349
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	12 527,771	13 551,719
✓ Frais de négociation de titres	- 1 241,983	-767,831
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>21 125,334</b>	<b>7 914,092</b>
✓ Aux émissions	78 597,079	10 888,360
✓ Aux rachats	- 57 471,745	-2 974,268
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>104 041,965</b>	<b>116 274,869</b>

#### **CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	40 320,545	30 144,749
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 932,510	2 458,731
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13,362	10,194
<b>Sommes distribuables</b>	<b>38 401,40</b>	<b>32 613,674</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	4,517	4,400	4,944	3,906
Charges de gestion des placements	-0,583	-0,508	-0,593	-0,588
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,934</b>	<b>3,892</b>	<b>4,351</b>	<b>3,318</b>
Autres charges d'exploitation	-0,96	-1,272	-1,028	-0,834
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,974</b>	<b>2,62</b>	<b>3,323</b>	<b>2,484</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,142	0,214	-0,281	-0,091
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,832</b>	<b>2,834</b>	<b>3,042</b>	<b>2,394</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,142	-0,214	0,281	0,091
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	-3,293	4,08	-3,124	-3,124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,924	1,178	-2,239	1,140
Frais de négociation de titres	-0,092	-0,067	-0,12	-0,011
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-2,461</b>	<b>5,191</b>	<b>-5,483</b>	<b>-1,995</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,513</b>	<b>7,811</b>	<b>-2,16</b>	<b>0,489</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,461	5,191	-5,483	-1,995
Régularisation du résultat non distribuable	0,027	0,366	0,457	-0,024
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,434</b>	<b>5,557</b>	<b>-5,026</b>	<b>-2,019</b>
Distribution des dividendes	2,834	3,042	2,394	2,423
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>110,506</b>	<b>112,942</b>	<b>107,593</b>	<b>111,970</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements :

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,823%	1,251%	0,866%	0,709%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,428%	2,788%	2,801%	2,112%

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **4-3-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 1 508 880,617 DT, un actif net de 1 498 143,362 DT et un résultat net de l'exercice de 6 962,307 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

**I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société « **SICAV PROSPERITY** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3- Opinion**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtée au 31 décembre 2015 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2015. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PROSPERITY** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « **SICAV PROSPERITY** » ne s'est pas conformée de manière permanente les dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
  - o plus de 30% de son actif en Bons de Trésor à Court Terme ;
  - o plus de 5% de son actif net en actions SICAV.
  - o plus que 50% de son actif en bons de trésor à court terme et en liquidités

Tunis, le 20 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015**

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la société « **BIAT ASSET MANAGEMENT** » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « **BIAT ASSET MANAGEMENT** » perçoit une rémunération annuelle (TTC) égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 4 743,658 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la « **BIAT** » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. En contrepartie de ses prestations, la « **BIAT** » perçoit une rémunération annuelle (TTC) de 0,1% de l'actif net calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 1 581,234 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Des conventions de distribution des titres conclues avec « **BIAT ASSET MANAGEMENT** », « **BIAT** » et « **BIAT CAPITAL** » prévoyant une commission de distribution fixée à 0,1% (TTC) de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PROSPERITY** » au prorata de leurs distributions.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de distribution s'élève à 1 581,234 DT DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Dans le cadre de la convention de distribution des titres conclue avec la « **BIAT** », celle-ci
  - o s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter les opérations de souscription et de rachat. Elle doit, notamment fournir les moyens humains et logistiques adéquats à l'exercice des tâches de distribution ;
  - o prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PROSPERITY** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PROSPERITY** » sous toute forme que ce soit.
- L'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PROSPERITY** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de « **BIAT CAPITAL** », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de courtage s'élève à 575,745 DT porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

## **II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2015**

Au cours de l'exercice 2015, nous n'avons été avisés de la conclusion d'aucune nouvelle convention.

## **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2015 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015 statuant sur les états financiers de l'exercice 2014. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**